

**Motion Albert Chapalay et consorts – Modification du mode de perception de la participation des communes à la facture sociale**

*Texte déposé*

Depuis quelques années, le système de perception par l'Etat de la participation des communes à la facture sociale a évolué. En effet, dans les années nonante, les communes versaient les montants dus à l'Etat sur la base, en principe, des dépenses connues et déjà dépensées par le canton.

Or, suite aux difficultés financières du canton, les communes ont été sollicitées pour verser des acomptes sur des bases budgétaires de l'Etat. Les rectifications comptables interviennent évidemment ultérieurement selon les dépenses réelles.

Face à cette situation, les syndics, municipaux, boursiers et responsables financiers peinent à établir des budgets fiables, année après année, bien compris par les responsables politiques et les citoyens en général. Il est donc indispensable d'adopter un système plus simple.

Il s'agira de préparer les nouvelles mesures pour l'année comptable 2016. La période transitoire pourra ainsi être organisée sans aucun préjudice, tant pour les finances cantonales que communales.

Il faut, en plus, se rendre compte que les fusions de communes trouveraient ainsi une procédure financière simple et transparente. La recherche des nouvelles données fiscales est souvent source de complications lors de la mise en place de simulations financières. Je demande par la présente motion de revoir la procédure dans le sens du titre déposé.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Albert Chapalay  
et 29 cosignataires*

*Développement*

**M. Albert Chapalay (PLR) :** — Depuis plusieurs années, les communes ont vu évoluer à la hausse leur participation à la facture sociale. Auparavant, quelques participations étaient versées aux communes en cours d'exercice et, de leur côté, les communes étaient redevables financièrement dans certains domaines particuliers. Toutes ces mesures ont été modifiées. En effet, lorsque l'Etat a connu des difficultés financières, les communes, par le biais et avec le soutien de l'Union des communes vaudoises (UCV), ont effectué un rattrapage des participations. Aujourd'hui, les montants sont considérables et, sans mettre en cause la clé de répartition, il faut se rendre à l'évidence : c'est un casse-tête dans les communes pour construire les budgets avec une approche un peu sérieuse. Les citoyens actifs dans la politique communale s'énervent devant tant de modifications, mais surtout du complément financier à expliciter lors des budgets et des boucllements de comptes. Par conséquent, il faut trouver un système — il existe certainement — qui permettrait une simplification. Ce serait aussi très utile lors des fusions de communes. Je précise encore que ma demande ne causera aucun préjudice aux finances, tant cantonales que communales. En conséquence, je demande son renvoi à l'examen d'une commission.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**